



Consultation sur le montant de la cotisation
annuelle des membres de l'OPCQ
1^{re} consultation des membres 2022

COTISATION DES MEMBRES 2023-2024

Contexte

La secrétaire de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sollicite vos commentaires afin d'alimenter la réflexion du conseil d'administration sur le montant de la cotisation annuelle applicable pour l'année 2023-2024.

Processus de détermination de la cotisation 2023-2024

L'Ordre vous consulte une 1^{re} fois par courriel au minimum 30 jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA).

- Vous pouvez transmettre vos commentaires sur le montant projeté de la cotisation annuelle à l'adresse info@ordrecrim.ca;
- Tous les commentaires seront colligés et soumis à l'attention du conseil d'administration;
- **La consultation se termine le 06 octobre 2022;**
- Un rapport de cette consultation sera fait le 13 octobre 2022 lors de l'AGA,

L'Ordre vous consulte une 2^e fois, lors de l'AGA, au sujet du montant de la cotisation.

Le conseil d'administration, fort de vos commentaires, déterminera le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2023-2024 lors de la séance du conseil du 1^{er} décembre 2022.



Projet de résolution du montant de la cotisation 2023-2024

1^{RE} CONSULTATION DES MEMBRES

Proposition du montant de la cotisation annuelle 2021-2022

01

Cotisation
inchangée de **680\$**
pour les membres
réguliers

02

Cotisation
inchangée de **200\$**
pour les membres
à la retraite

03

Cotisation
inchangée de **340\$**
pour les nouveaux
diplômés

Considérant

La cotisation constitue la principale source de revenus de l'Ordre ;

L'Ordre poursuit son évolution tout en assumant l'ensemble de ses obligations pour assurer la protection du public ;

L'Ordre a développé un nouveau plan stratégique triennal 2020-2023 ;

Les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 ;

Le budget 2022-2023 approuvé par le conseil d'administration et le budget provisoire pour l'exercice 2023-2024 proposé par le comité des finances et d'audit;

La situation socio-économique découlant de la pandémie de la Covid-19 ;

Considérant que le comité des finances et d'audit recommande

De soumettre à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant inchangé de la cotisation annuelle de 680 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

De faire état de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2022 ;

De consulter de nouveau les membres de l'Ordre au sujet du montant inchangé de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2022 et de fixer, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu

DE SOUMETTRE à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant inchangé de cotisation annuelle de 680 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 ;

DE FAIRE RAPPORT de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2022 ;

DE CONSULTER de nouveau les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2022 ;

DE FIXER, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors de la séance du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, tenue le 1^{er} septembre 2022.



Prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation et celles de l'année en cours

1^{RE} CONSULTATION DES MEMBRES

Prévisions budgétaires 2022-2023 et 2023-2024

Revenus

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	PRÉVISIONS 2022-2023	PRÉVISIONS 2023-2024
Montant de la cotisation	Réel 680 \$	Projeté 680 \$
PRODUITS		
Cotisations à l'Ordre	1 078 400 \$	1 146 400 \$
Ouverture de dossiers	40 000 \$	40 000 \$
Publicité	12 000 \$	12 000 \$
Commandites	12 000 \$	12 000 \$
Autres revenus	88 500 \$	68 550 \$
Total des produits	1 210 900 \$	1 278 950 \$

Prévisions budgétaires 2022-2023 et 2023-2024

Charges

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2023-2024
CHARGES		
Salaires et avantages	522 536 \$	602 986,72 \$
Loyer et aménagement	82 700 \$	84 354,00 \$
Autres frais d'administration et frais généraux	168 066 \$	169 426 \$
Gouvernance	70 800 \$	39 974,00 \$
Honoraires professionnels - frais légaux	23 250 \$	24 180,00 \$
Gestion financière	9 323 \$	11 095,92 \$
Promotion et communication	91 500 \$	87 160,00 \$
Inspection professionnelle	79 000 \$	90 480,00 \$
Bureau syndic	86 156 \$	88 372,77 \$
Discipline	12 000 \$	12 420,00 \$
Révision	800 \$	800,00 \$
Admission	13 600 \$	13 600,00 \$
Formation continue	16 200 \$	16 620 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	9 074 \$	9 074 \$
Total des charges	1 185 004 \$	1 241 470 \$

États des résultats prévisionnels (produits-charges)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2023-2024
Total des produits	1 175 931 \$	1 278 950 \$
Total des charges	1 175 931 \$	1 241 470 \$
Excédent	25 895 \$	28 406 \$
Excédent accumulé	462 491 \$	490 897 \$



Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

CONSULTATION DES MEMBRES

Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

Conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demie journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

Proposition pour l'année 2023-2024:

- Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus

Ventilation de la rémunération de la présidente

La rémunération globale de la présidente de l'Ordre est composée d'une rémunération directe et d'une rémunération indirecte.

Proposition pour l'année 2023-2024:

- Hausse de 3% proposée pour la rémunération de la présidente de l'Ordre (voir si hausse du taux horaire)

Rémunération globale

Rémunération directe

Salaire

2 jours par semaine

66,30 \$/heure + 3 % = 68,29\$/heure

Rémunération indirecte

Remboursement pour frais de stationnement ;
Remboursement de services de téléphone cellulaire ;
Cotisations versées à un régime de retraite ;
Cotisations versées à un régime d'assurance collective ;
Cotisation à l'OPCQ ;
Cotisations RQAP ;
Cotisations RRQ.

Résolution portant sur la rémunération de la présidence (poste élue)

Il est proposé par (...) et secondé par (...) que soit augmenté de 3% le taux horaire de la présidente de l'OPCQ pour la prochaine année financière.

Résolution portant sur la rémunération des administrateurs élus

Il est proposé par (...) et secondé par (...) que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs autre que la présidence de l'OPCQ pour la prochaine année financière;

laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec en vigueur depuis le 19 mai 2016.



Projet du rapport annuel 2021-2022

DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OPCQ

Veillez soumettre vos commentaires :

- Par courriel : info@ordreccrim.ca
- Par la poste : 1 100, boulevard Crémazie Est, bureau 610
Montréal (Québec), H2P 2X2

Nous les recevrons jusqu'au 30 septembre 2022.

MERCI !